

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2026 - 206

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Locations de salles

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

Vu la délibération n°2026-04-37 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2026-04-46 du Conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026, et incluant une augmentation moyenne des tarifs des services publics locaux de 1%,

Considérant les prévisions d'inflation réactualisées par la Banque de France pour l'année 2026, établies entre 1,7% et 2,5% selon les différents scénarios,

Considérant que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers,

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à cette évolution des prix, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de location de salles sont révisés, conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : La location des salles municipales est réservée aux professionnels. Elle est gratuite pour les associations, excepté en cas d'encaissement de recettes lors de la location.

Article 3 : Les tarifs de mise à disposition de matériel technique et de pénalité par heure de dépassement de l'horaire prévu ne font l'objet d'aucune revalorisation.

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 4 juin 2026.

Christian DEMUYNCK

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026



Maire
Causé de réception en préfecture
093 219300498-20260604-DM-DGS-2026206-AR
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

Annexe à la décision municipale n°2026 - 206

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

LOCATION DE SALLES

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

| Salle | Descriptif | Tarif |
|---|---|----------|
| Salle des Fêtes <i>Commune</i> | Tarif de location <i>avec</i> technique son et/ou lumière | 459,00 € |
| Salle des Fêtes <i>Commune</i> | Tarif de location <i>sans</i> technique son et/ou lumière | 303,00 € |
| Salle des Fêtes <i>Hors commune</i> | Tarif de location <i>avec</i> technique son et/ou lumière | 765,00 € |
| Salle des Fêtes <i>Hors commune</i> | Tarif de location <i>sans</i> technique son et/ou lumière | 505,00 € |
| Salle des Fêtes | SSIAP – Forfait obligatoire : du lundi au samedi | 230,00 € |
| Salle des Fêtes | SSIAP – Forfait obligatoire : dimanche | 252,00 € |
| Salle des Fêtes | Pénalité par heure de dépassement de l'horaire prévu | 80,00 € |
| Espace Plaisance <i>Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 157,00 € |
| Espace Plaisance <i>Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 261,00 € |
| Foyer de l'Amitié <i>Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 148,00 € |
| Foyer de l'Amitié <i>Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 251,00 € |
| Relais Petite Enfance <i>Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 157,00 € |
| Relais Petite Enfance <i>Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 261,00 € |
| Salle Morne à l'Eau <i>Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 138,00 € |
| Salle Morne à l'Eau <i>Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 240,00 € |
| Salle Duhenois <i>Tarif 1/2 journée – Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) : ½ journée | 84,00 € |
| Salle Duhenois <i>Tarif 1/2 journée – Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) : ½ journée | 189,00 € |
| Salle Duhenois <i>Tarif Journée – Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) : journée | 158,00 € |
| Salle Duhenois <i>Tarif Journée – Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) : journée | 261,00 € |
| Maison des Associations <i>Commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 104,00 € |
| Maison des Associations <i>Hors commune</i> | Tarif de location (hors matériel technique) | 209,00 € |
| | Mise à disposition de matériel technique (vidéoprojection ou micros) <i>Hors salle des fêtes</i> | 50,00 € |
| | Pénalité par heure de dépassement de l'horaire prévu <i>Hors salle des fêtes</i> | 20,00 € |